

ASSEMBLÉE NATIONALE  
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF656

présenté par  
M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou  
-----

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                                        |           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                                                                        | +         | -         |
| Enseignement scolaire public du premier degré                                     | 0         | 0         |
| Enseignement scolaire public du second degré                                      | 0         | 0         |
| Vie de l'élève                                                                    | 0         | 0         |
| Enseignement privé du premier et du second degrés                                 | 0         | 2 000 000 |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale                                  | 0         | 0         |
| Enseignement technique agricole                                                   | 0         | 0         |
| Recrutement d'Intervenants en Langue Maternelle (ligne nouvelle) (ligne nouvelle) | 2 000 000 | 0         |
| TOTAUX                                                                            | 2 000 000 | 2 000 000 |
| SOLDE                                                                             | 0         |           |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La barrière de la langue dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution peuvent souvent être des obstacles dans la réussite scolaire des enfants. Ainsi, depuis les années 1997/1998, des Intervenants en Langue Maternelle (ILM) ont été recrutés pour permettre aux enfants guyanais n'ayant pas pour langue première le français de mieux s'adapter à l'école. Or, la dernière vague de formation s'est arrêtée l'année dernière. Au total, les ILM sont aujourd'hui au nombre de 80 mais la continuité de ces intervenants n'est pas assurée dès lors que la formation s'arrête brusquement. En 2017, il était déjà demandé d'augmenter le nombre d'ILM à 400 pour combler les manquements de l'éducation et 80 ILM sont venus combler les rangs. Il faudrait toutefois un plan pluriannuel avec au minimum 80 ILM par an sur trois ans pour que toutes les écoles de l'Ouest et de l'Est dans les écoles bilingues soient pourvues en personnel. Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé : Il est créé un nouveau programme intitulé « Recrutement d'Intervenants en Langue Maternelle » abondé en AE et CP de 200 millions d'euros. Les crédits sont prélevés sur le titre 2 sur l'action 03 du programme 139.